

CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Nombre de présents :

24

Jeudi 1^{er} décembre 2016

• Quorum :

14

Ordre du jour :

- 01** *Budget 2017*
- 02** *DBM*
- 03** *Conventions*
- 04** *Contrat d'Objectifs*
- 05** *Avenant au règlement intérieur*
- 06** *Règlement intérieur pour les occupants du C4*
- 07** *Compte rendu du CVL*
- 08** *Compte rendu de la CHS*
- 09** *Restructuration : point sur les dernières informations*
- 10** *Point sur la sécurisation du lycée*
- 11** *Questions diverses :*

Secrétaire séance	NOM/Prénom	FONCTION	Présent	Excusé	Absent
	VENIANT Jean-Régis	Proviseur	X		
	MINIER Ronan	Proviseur-Adjoint	X		
	CHAPUT Maryvonne	Directrice des services Agent Comptable	X		
	FORTIN Gilles	Conseiller Principal d'Éducation	X		

	BERGÉ Mathieu	Représentant le Conseil Régional	X		
	DERVILLE Sandrine	Représentant le Conseil Régional			X
	MILLET-BARBE Christian	Représentant la Communauté RAB			X
	TAIEB Valérie	Représentant la Municipalité			X
	-----	Personnalité qualifiée			X

Personnels d'enseignement, de direction, d'Éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation

	DESCHAMPS Laurent remplacé par M. GOYA	SNES-FSU	X		
	ROSSIGNOL Isabelle remplacée par Mme SASCO		X		
	RICCI Lucile		X		
	VENNIN François remplacé par M. CASTLE		X		
	JAURY Alexis remplacé par M. DELAFOY	SE-UNSA, SGEN CFDT	X		
	JEAULT Jean-Michel		X		
	LUCU Pascal		X		

Personnels administratifs, sociaux et de sante, techniques, ouvriers et de service

	BEUDIN Lionel	Liste sans étiquette	X		
	LECUNA Eric		X		
	POZO Pierre		X		

Parents d'Élèves

	CHAPELAIN Valérie	FCPE	X		
	GOYENECHÉ Céline				X
	LABEAU Cinthia remplacée par M. LACOUR		X		
	TROISVALLETS Cécile		X		
08/11/2016	GROSSIER Iban	BIGA BAI	X		

	BARBIER Esther	TES1	X		
	BOUDOU Antoine	BTS	X		
	BOUTES Medhy	1S2	X		
	CARRERE Léa	TS2	X		
	ZIAPKOFF Victor	TS4	X		

Ordre du jour voir convocation.

PV CA précédent : **M. JEAULT** demande une modification de ce PV concernant ses propos relatifs à la langue basque. Il précise qu'il n'a rien contre la langue basque.

M. GROSSIER regrette les erreurs de retranscription dans le PV : il souligne un problème de méthodologie dans la rédaction du PV (délai trop court pour pouvoir consulter chacun des intervenants sur la retranscription de leurs propos).

M. VENIANT dit que le délai doit être court pour que chaque représentant au CA puisse recevoir le PV assez rapidement mais aussi que la communauté éducative puisse avoir connaissance dans un délai raisonnable des décisions prises par le CA. Il propose la convocation de la commission permanente pour rédiger un cahier des charges, des attentes méthodologiques d'un PV, qui sera ensuite présenté pour validation au prochain CA. D'autres modifications, notamment d'orthographe, sont apportées sur ce PV.

Suite à un petit débat sur la politique des langues **Mme SASCO** précise que certains professeurs ne sont pas opposés à la tri-signalétique.

Modifications à apporter au PV du CA en date du 08/11/2016 :

POINT 04 *Politique des langues : présentation par M. BERGER*

Suite à un débat au sujet du projet d'affichage bilingue français/basque lors d'un précédent CA l'an dernier, M. Mathieu BERGÉ a proposé de présenter en séance la politique linguistique mise en œuvre par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) dont il est le président.

Mathieu BERGÉ distribue aux membres du CA un document présentant l'organisation et le fonctionnement de l'OPLB, le projet politique linguistique de l'OPLB adopté en 2006, les partenariats du projet et les enjeux pour les années à venir.

L'OPLB est constitué de l'État français (3 Ministères : Intérieur, Culture, Éducation Nationale), la Région Nouvelle Aquitaine, le Département des Pyrénées Atlantiques et les communes et intercommunalités.

Contrairement aux idées reçues, la politique linguistique bénéficie prioritairement aux élèves de l'école publique qui scolarise deux fois plus d'enfants en filière bilingue qu'en ikastola et école catholique réunies.

58% des écoles publiques proposent un enseignement bilingue, de l'école élémentaire jusqu'au lycée. Il s'agit de répondre favorablement à une demande sociale forte exprimée par les familles. A terme, l'objectif est que 100 % des établissements d'enseignement publics du Pays Basque propose une filière bilingue.

On observe aujourd'hui un regain d'intérêt pour l'apprentissage et l'usage de la langue basque. 21% de la population du Pays Basque est bascofphone. Une reprise est constatée après plusieurs années de recul.

Les objectifs de la politique linguistique portée par l'OPLB sont :

- La transmission de l'euskara qui se fait à l'école et dans la famille
- L'usage de l'euskara : les établissements publics ont vocation à faciliter l'usage de la langue basque, notamment avec la mise en place d'une signalétique bilingue, comme cela est prévu au lycée Cassin, dans le cadre des travaux de restructuration des bâtiments.

Mathieu BERGÉ insiste sur le fait que la mise en place de signalétique bilingue n'est pas une remise en cause de la constitution française. Il cite les textes de lois de la République qui reconnaissent l'existence des langues régionales et sur lesquels s'appuie la politique linguistique de l'OPLB en Pays Basque.

Intervention de M. JEAULT : tout en étant favorable à l'enseignement de la langue basque à l'école, il s'interroge sur la pertinence du déploiement de signalétique bilingue, voire trilingue (français, basque, gascon). Cela paraît d'autant plus incongru lorsqu'il s'agit d'établissements scolaires où les langues régionales ne sont même pas enseignées (collèges de Boucau et Camus par exemple). Cette interrogation est partagée par d'autres professeurs. Ce n'est pas la mission de l'école que de déployer de la signalétique trilingue, synonyme d'un affichage de signes ostentatoires spécifiques à une communauté selon M. JEAULT, la signalétique trilingue remet en cause la spécificité républicaine de l'école et l'égalité entre les élèves. Pourquoi ne pas mettre de la signalétique en anglais et en espagnol dans les lycées européens ? Il considère cela comme un geste politique à l'attention d'un électorat sensible à la défense de la langue basque. Il informe que le syndicat qu'il représente cherche à vérifier la légalité de l'affichage trilingue.

Réponse de M BERGÉ : S'agissant des suspicions de visée électoraliste, il estime que ce serait une erreur de laisser la question des langues à ceux qui ont une vision indépendantiste et nationaliste du Pays Basque. La langue basque appartient au patrimoine linguistique commun. Elle concerne tout le monde. S'agissant de la légalité, il rappelle que la Loi française autorise la traduction de textes français en basque, si et seulement si la traduction est littérale. Pour ce qui est de la remise en cause de la laïcité, il convient de faire la part des choses entre la religion et l'enseignement linguistique.

M. JAURY considère la signalétique bilingue comme une action à portée symbolique.

M. BERGÉ souligne que la signalétique bilingue participe d'une normalisation de la présence de la langue basque dans l'espace public.

En réponse à la question posée par Mme RICCI sur la baisse des effectifs en basque entre l'école et le lycée, M. BERGÉ apporte quelques éléments de réponses. Une des raisons des familles d'abandon de la filière bilingue au passage au collège, puis au lycée est la crainte d'avoir des difficultés à suivre les enseignements. Cependant, les pertes d'effectifs sont de moins en moins importantes.

POINT 13 *Point sur la restructuration du lycée et des divers chantiers*

dernier paragraphe modifications apportées :

Le point sur ces différents travaux suscite les réactions suivantes :

Un élève s'interroge sur les répercussions des travaux de restructuration sur les emplois du temps. Le proviseur répond qu'il n'y aura aucune incidence.

Le lycée continuera à être un centre d'examen pour le bac, pendant les travaux. Mais il n'accueillera pas d'élève d'autres lycées.

Le proviseur informe que le DRH de la Région a donné son accord pour qu'une personne supplémentaire vienne renforcer l'équipe technique du lycée, pendant les travaux, notamment pour aider aux déménagements des salles de cours. Le représentant du personnel indique qu'il aurait fallu avoir 2 personnes supplémentaires notamment pour prendre en compte la moyenne d'âge assez élevée de l'équipe technique (>50 ans).

INSTANCE CES

Modification de l'appartenance syndicale de Mme LANDEMAINE SE-UNSA/SGEN/CFDT

MODIFICATION ÉCRITURE DE DEUX NOMS PROPRES

M. DAGORRET représentant des personnels non enseignants

M. BERGÉ représentant conseil régional

24 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Ordre du jour : voir convocation

Modification : le point 4 passe en 1 car **M. BARRIERE (DASEN)** est présent.

Questions diverses : validation effectifs rentrée 2017.

Ordre du jour : adopté à l'unanimité des 24 voix.

24 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

M. VENIANT fait un rappel chronologique du travail réalisé dans le cadre du dossier Contrat d'Objectifs ce point a été développé lors des réunions du 18/05/2016 (travail en ateliers) et du 1/07/2016. Il a donné lieu également à la convocation d'une commission permanente le mardi 22 novembre 2016.

Mme SASCO demande quelle est l'articulation entre contrat d'objectifs et projet d'établissement.

M. VENIANT répond que c'est une volonté de simplification de la part de M. le Recteur et que le projet d'établissement (qui prend fin en 2016) pour l'ancienne version existe toujours depuis 1982. Le travail pour le nouveau projet d'établissement devra être engagé.

M. BARRIERE explique que le projet académique de 2016 à 2020 vise à être simplifié et que le recteur veut que le projet aille jusqu'à la classe (souci de transparence et pas seulement en interne):
(Recteur → Chef d'établissement)

Il a une dimension pratique : académie bons résultats des élèves aux examens (Cassin est dans ce cas là) mais pas au-delà (visée nationale ou CPGE par exemple). Les objectifs d'un établissement sont celui du chef d'établissement mais aussi de toute la communauté éducative : professeurs, parents, élèves....

Ces contrats ont 3 objectifs : améliorer les résultats, réduire les écarts territoriaux et la formation du personnel.

Ce sont des axes simples qui ne remplacent pas le projet d'établissement.

M. JEAULT demande si dans les années à venir, ces contrats amèneront le DASEN à mettre des moyens supplémentaires?

M. BARRIERE répond que leur but n'est pas de décrocher des options mais de possibles formations par exemple.

M. JEAULT rappelle la situation de l'initiation de la philosophie en 1^{ère} L, l'IA avait donné des heures il y a quelques années, ce n'est plus le cas à l'heure actuelle.

M. BARRIERE répond : pourquoi pas dans l'absolu ? Mais il faut voir avec sa propre DGH en premier lieu. Cela entrainera à faire des choix priorisés par rapport au contrat d'objectifs, ce qui ne veut pas dire renoncer à la politique nationale.

Mlle BARBIER demande pourquoi est mentionné sur le contrat le stéréotype de pourcentages de filles en TS mais pas en TES ou en TL

M. BARRIERE précise que c'est une volonté politique de lutte contre certaines représentations même si le choix reste privé en final.

Mlle BARBIER précise que c'est un stéréotype et une stigmatisation.

Mme SASCO demande : Et pourquoi pas préciser le pourcentage de garçons en TL ?

M. BARRIERE précise que beaucoup de stéréotypes restent dans les mémoires : garçons meilleurs en maths que les filles....

Mlle BARBIER demande à changer certains indicateurs.

Mme SASCO précise après recherche dans ses archives qu'il y a 22 % de garçons en TL.

M. GOYA explique le positionnement du SNES qui a participé, avec l'administration du lycée, à la commission permanente sur le contrat d'objectifs tout en en dénonçant son contenu et ses objectifs. Une motion est lue à propos de ce contrat afin d'expliquer le vote "contre" du SNES-FSU.

M. BARRIERE précise qu'il y a un malentendu, une incompréhension. Il précise : "C'est vous qui avez choisi les éléments de ce contrat. Ce contrat est voté actuellement dans tous les établissements scolaires. "

M. GOYA précise que c'est dommage car aucun moyen supplémentaire ne sera attribué lors de la réalisation de certains projets (voir intervention de M JEAULT précédemment).

M. BARRIERE répond qu'il n'y a "pas de mise en concurrence des établissements", et que le lycée Cassin n'obtiendra pas plus de moyens.

vote, résultat :

11 voix pour ; 7 contre ; 6 abstentions

M. MINIER précise que l'on travaillera notamment dans l'objectif d'améliorer la poursuite post bac et la filière L en coopération avec les professeurs.

M. JEAULT précise que dans un contrat il y a une contrepartie, une réciprocité. Donc quelle est, dans ce cas, la contrepartie ?

M. BARRIERE répond que c'est le choix d'un établissement, choix budgétaire propre à l'établissement. Mais, dans certaines circonstances, sont attribués des moyens supplémentaires : par exemple lors de l'arrivée de migrants et de réfugiés dans les Pyrénées Atlantiques.

M. GOYA précise que le but de la réforme du lycée était la revalorisation de la série L. Qu'en est-il ? Est-ce un échec ? Où est l'évaluation de cette réforme ? Quel est le rôle de l'institution ?

M. BARRIERE répond qu'il faut revoir le parcours d'orientation, des métiers.

M. BOUDOU demande pourquoi on n'intègre pas les maths dans la série L ?

M. BARRIERE répond : "À vous de voir."

Signature du contrat par M. BARRIERE à 19h15.

Départ de M. BARRIERE à 19h15

01 Budget 2017

Mme CHAPUT apporte quelques explications sur le budget. Par exemple, page 12 nouveauté AP : Activités Pédagogiques, création de l'axe 6 BTS BIARRITZ : aide au pilotage pédagogique, meilleure lisibilité.

Mme RICCI demande pourquoi la page 24 et la page 25 sont identiques sur le paragraphe sécurité.

Mme CHAPUT répond que c'est normal, SRH et ALO paient chacun une partie. Ce qui inquiète Mme CHAPUT, cette année, c'est la difficulté à équilibrer le budget avec les fonds de la colonie. Injection de 40000 euros en 2017 car en 2016 il y avait eu 10000 euros budgétés en trop.

Mme RICCI demande des explications page 7 sur OBTSFC

Mme CHAPUT explique qu'il faut regarder en page 12 pour le BTS. Répartition entre lycée et GRETA pour la rémunération des prestations réalisées pour la maintenance informatique, cette rémunération n'est pas prise sur les fonds DGF du Conseil Régional. C'est la taxe d'apprentissage qui permet de payer la maintenance informatique avec une participation du GRETA selon convention examinée dans cette séance.

M. VENIANT rajoute que l'équipe pédagogique du BTS est très satisfaite du choix réalisé pour faire face à cette problématique.

M. GROSSIER a froid dans la salle du CA et demande, avec humour, si le lycée fait des économies d'énergie.

M. POZZO explique, que c'est un problème de mise en route de la sonde de la chaudière avec les températures douces de l'après midi.

M. BOUTES propose pour améliorer la lecture du document page 21 de rajouter le nombre d'élèves concernés par les voyages.

Mme CHAPUT prend note pour l'année prochaine.

M. BOUDOU étudiant du BTS précise que les conditions informatiques sont parfois difficiles au BTS.

M. VENIANT précise que pendant une année il n'y a pas eu de maintenance informatique, M. Philippe Martin intervenant qui réalise les prestations de maintenance part de loin, sa mission est de réaliser un audit de l'existant pour améliorer le fonctionnement futur. Tout ne fonctionne pas encore correctement mais la situation s'améliore.

M. LUCU précise que la situation informatique au lycée est meilleure cette année scolaire.

M. BERGÉ est conscient que la région n'a pas été à la hauteur pour le dossier informatique, il y a peut-être un manque de réactivité. Est-ce la mise en place de la structure "équipe d'intervention" qui ne fonctionne pas ? Il est très critique par rapport à ce point là. La région est en train de changer le management des équipes et s'interroge sur sa politique informatique.

24 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Départ de M. BERGÉ à 19h50

02 **DBM** (voir pièce jointe)

Mme CHAPUT précise que le FDR mobilisable est de : 358 429, 55 euros. Mais que le SRH a utilisé beaucoup de crédits pour l'entretien (produits/travaux) cette année. Par ailleurs, les factures de novembre et décembre de viabilisation, téléphonie et affranchissement ne sont pas encore arrivées. Il est préférable d'anticiper en se donnant un peu de souplesse en abondant certaines lignes budgétaires du service ALO.

23 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Départ de Mlle BARBIER à 19h55

03 **Conventions**

Intervention conférencier concours Sciences PO

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Don de 500 euros des pompes funèbres de CAMBO LES BAINS pour le voyage en Chine.

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Convention EDUCADO.

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Convention groupement de commandes avec le Conseil Régional : 2018-2019 électricité

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Convention groupement de commandes avec le Conseil Régional : Maintenance ascenseur

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Convention avec le GRETA : reversement de 20% du coût des prestations extérieures :

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Acte permettant au chef d'établissement de payer les prestations réalisées par M. Philippe MARTIN avec la société ETTPFR :

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Convention avec le collège MARRACQ pour la mise à disposition des locaux les 7 et 8 juin pour l'atelier théâtre (40 euros) :

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Suite aux remarques faites par rapport aux derniers actes transmis le point sur la composition de la CAO : commission appel d'offres est représenté pour régularisation en acte non transmissible.

05 **Avenant au règlement intérieur**

Modification annexe 3 article 1 du règlement intérieur (pas de changement de tarifs et abonnements, mais modification du libellé), cette modification a été apportée suite à la nouvelle organisation des tarifs à partir de janvier 2017.

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

06 **Règlement intérieur pour les occupants du C4**

Afin d'améliorer l'information des occupants du bâtiment C4, il a été décidé de créer un règlement intérieur qui reprend les éléments existants tout en individualisant par rapport aux occupants à savoir les assistants de LV et les étudiants en contrat de professionnalisation du BTS.

M. POZZO demande à ajouter : "tout habitant doit évacuer le verre" partie intégrante du tri sélectif, cet aspect sera ajouté au règlement intérieur.

22 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

M. VENIANT précise que le compte rendu sera joint au PV du CA (voir annexe). La réunion a été riche, dense. Des projets sont lancés : T-shirts ; sweats, organisation du concert de Noël le mardi 13 décembre, cours banalisés de 12h à 15h, 2 concerts seront programmés en salle LEBAILLIF afin qu'un maximum de lycéens puissent y assister.

M. BOUTES affirme que beaucoup d'élèves sont motivés : vont-ils aller jusqu'au bout ?

M. BOUDOU précise que le BTS peut apporter son aide à la logistique pour le concert.

M. VENIANT valide la remarque.

M. JEAULT fait remarquer que 2 jours après auront lieu les 8 heures du BTS (régie, plateau, émissions...). C'est une très grosse mobilisation de personnes et de matériel.

M. VENIANT parle ensuite de la journée déguisée. Les avis sont très partagés. Une AG extraordinaire des délégués niveau 1^{ère} et TERMINALE, parents et police aura lieu le jeudi 15 décembre sur la thématique du "père cent".

M. JEAULT regrette le traitement par les médias du "père cent" l'année dernière à Bayonne.

M. MINIER précise que le traitement de l'information a été honteux.

Dans les suggestions des élèves, il y a le souhait de voir renouveler l'organisation des journées déguisées. Face aux réticences de la direction, estimant que cela ne fait pas partie des missions de l'Éducation Nationale, il a été proposé que dans le cadre du CROSS certains élèves puissent être déguisés.

M. DELAFOY enseignant d'EPS émet quelques réticences, il craint les débordements.

M. MINIER précise que cela n'a pas été acté, ce sont des propositions. Pas de cross cette année.

M. DELAFOY parle de l'enduro cross qui a eu lieu en EPS avec une récolte de dons pour une association caritative.

M. VENIANT précise qu'au CVL a été mentionné l'organisation de conférences-débats entre 13h et 14h et que cela serait préférable à des déguisements.

Question diverse : **M. BOUTES** demande pourquoi il n'y a plus de ketchup au self ?

M. LECUNA répond qu'il n'y a plus de ketchup et de mayonnaise suite aux recommandations des organisations de santé.

Le compte rendu sera joint au PV du CA (voir annexe).

M. VENIANT précise que c'est le recteur qui a demandé que chaque établissement se dote d'une CHS.

M. VENIANT annonce que la délivrance du permis de construire a été validée, 157 entreprises ont retiré un dossier. Le choix des entreprises sera réalisé par la région après la fin de la consultation à savoir à partir du 22 décembre 2016.

Fin du CA à 20h45.

Prochain CA fin janvier.

Le secrétaire de séance,

Nicolas GOYA



Le Proviseur,

Jean-Régis VENIANT

